

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE
Le 5 octobre 2009

EXIGENCES DE MARGE POUR LES TAUX DE MARGE FLOTTANTS ET ERREURS DE SUIVI SUR PRODUITS INDICIELS

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) établit les exigences de marge sur les taux de marge flottants et les taux de marge pour les erreurs de suivi sur les produits indiciaires. La Bourse effectue une mise à jour de ces taux à tous les mois ou lorsque les conditions du marché le justifient.

TAUX DE MARGE FLOTTANTS

En ce qui concerne les taux de marge flottants sur produits indiciaires, ceux-ci ont été établis comme suit :

TAUX DE MARGE FLOTTANTS	PANIER DE TITRES D'UN INDICE		PARTS LIÉES À UN INDICE	
	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
Indice S&P/TSX 60	12,50 %	12,00 %	11,25 %	11,00 %
Indice aurifère mondial S&P/TSX	20,75 %	20,25 %	19,75 %	19,25 %
Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	13,75 %	13,50 %	12,75 %	12,50 %
Indice plafonné de la technologie de l'information S&P/TSX	10,50 %	10,00 %	10,50 %	10,00 %
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	17,25 %	17,00 %	16,50 %	16,00 %
Indice plafonné des matériaux S&P/TSX	S/O	S/O	17,25 %	16,75 %
Indice composé plafonné S&P/TSX	S/O	S/O	10,50 %	10,50 %
Indice plafonné des fiducies de placement immobilier S&P/TSX	S/O	S/O	9,50 %	9,50 %

Circulaire no : 160-2009

TAUX DE MARGE POUR LES ERREURS DE SUIVI

En ce qui concerne les taux de marge pour les erreurs de suivi sur produits indiciaires, ceux-ci ont été établis comme suit :

TAUX DE MARGE POUR LES ERREURS DE SUIVI	ANCIEN TAUX			NOUVEAU TAUX		
	Indice et Parts	Indice et Contrats à terme	Parts et Contrats à terme	Indice et Parts	Indice et Contrats à terme	Parts et Contrats à terme
Indice S&P/TSX 60	2,75 %	3,00 %	3,50 %	2,50 %	2,75 %	3,50 %
Indice aurifère global S&P/TSX	3,75 %	3,50 %	3,75 %	3,75 %	3,25 %	3,75 %
Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	3,25 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	2,50 %	4,00 %
Indice plafonné de la technologie de l'information S&P/TSX	4,75 %	5,25 %	6,25 %	4,50 %	4,75 %	6,25 %
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	2,75 %	3,00 %	3,00 %	2,75 %	2,75 %	3,00 %
Indice plafonné des matériaux S&P/TSX	3,00 %	S/O	S/O	2,75 %	S/O	S/O
Indice composé plafonné S&P/TSX	2,75 %	S/O	S/O	4,50 %	S/O	S/O
Indice plafonné des fiducies de placement immobilier S&P/TSX	3,25%	S/O	S/O	3,25 %	S/O	S/O

Ces nouvelles exigences de marge **entreront en vigueur mercredi le 7 octobre 2009.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Santo Ferraiuolo, analyste de marché, Division de la réglementation, au 514 871-4949, poste 413, ou par courriel à l'adresse sferraiuolo@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation